



TRAVERSE HUDSON - OKA

MÉCANISME D'ÉVALUATION DE L'ACHALANDAGE ET DES DÉBORDEMENTS DE VÉHICULES

17 juin 2004

MISE EN CONTEXTE

Lors de la rencontre du 6 mai dernier, animée par le ministère des Transports du Québec, bureau régional de l'ouest de la Montérégie, *Traverse Oka inc.* a déposé les mesures prises pour répondre aux préoccupations exprimées par les municipalités riveraines. Les deux municipalités se sont dites satisfaites en principe des propositions mises sur la table. Toutefois, en ce qui touche la préoccupation liée à l'achalandage et au débordement des véhicules en attente dans les rues avoisinantes, il a été convenu que les deux municipalités riveraines et *Traverse Oka inc.* s'entendent sur un processus d'évaluation pour analyser les solutions à cette problématique et ce, dans un contexte de modernisation.

Traverse Oka inc. propose de faire une évaluation conjointe avec la Ville d'Hudson et la Municipalité d'Oka ainsi que le ministère des Transports du Québec. Le ministère des Transports du Québec détient l'expertise, les connaissances et les responsabilités requises en matière de réseaux de transport pour assister au mieux les intervenants impliqués dans leur démarche de réflexion.

MÉCANISME D'ÉVALUATION PROPOSÉ

Objectifs

Le mécanisme a pour mandat d'examiner les questions relatives aux problématiques et aux solutions à apporter pour diminuer les impacts liés aux débordements des aires d'attentes du traversier tant sur le réseau routier municipal, du côté de la Ville d'Hudson, que sur le réseau routier municipal et provincial, du côté de la Municipalité d'Oka.

Le mécanisme viserait à dégager des consensus sur les mesures à prendre. Les mesures tiendraient compte :

- des préoccupations et des attentes des deux municipalités riveraines;
- de la satisfaction des usagers;
- de la faisabilité technique et économique reliée aux modalités d'exploitation.

Paramètres

Le mécanisme devrait mettre à contribution les principaux acteurs concernés, soit l'entreprise, les municipalités riveraines et le ministère des Transports du Québec. Les intervenants impliqués devraient fournir un effort d'analyse en appliquant son champ d'expertise propre afin d'apporter une plus value à l'ensemble de l'exercice.

Le mécanisme devrait aussi utiliser des méthodes d'analyse connues et reconnues par le ministère des Transports du Québec.

Finalement, le mécanisme concerté d'évaluation ne serait pas décisionnel. Les responsabilités des parties en présence devraient être clairement définies dès le départ pour bien situer les échanges et le cheminement du dossier.

Rôles et responsabilités

Voici en bref les responsabilités de chacun des intervenants impliqués.

Ministère de Transports

1. Fournir les outils de mesure nécessaires
2. Présenter la situation et l'évolution du trafic sur le réseau routier québécois
3. Mettre à la disposition du groupe les experts requis par le processus
4. Apporter des suggestions et faire des recommandations sur la base de son expertise
5. Organiser et animer les réunions

Municipalité d'Oka

1. Effectuer une étude de circulation du secteur visé par le processus
2. Informer les participants des problématiques de débordement vécues sur son territoire
3. Transmettre les préoccupations de la Municipalité et des citoyens
4. Se prononcer sur les solutions proposées

Ville d'Hudson

1. Effectuer une étude de circulation du secteur visé par le processus
2. Informer les participants des problématiques de débordement vécues sur son territoire
3. Transmettre les préoccupations de la Ville et des citoyens
4. Se prononcer sur les solutions proposées

Traverse Oka inc.

1. Effectuer une analyse de l'achalandage lors des périodes de pointe
2. Vérifier le degré de satisfaction des usagers
3. Proposer des solutions sur la base d'une simulation

Cadre d'analyse

Le cadre d'analyse du mécanisme de concertation suivrait les étapes suivantes :

- Mise à jour de l'évolution de la circulation routière en général sur les réseaux routiers des 2 rives
- Analyse de la circulation sur les réseaux routiers municipaux en général
- Analyse de la circulation de la zone cible de chacune des municipalités
- Analyse de l'achalandage du traversier durant les périodes de pointe
- Analyse des impacts sociaux reliés aux nuisances causées par les débordements
- Analyse de l'impact sur la sécurité des usagers des réseaux routiers municipaux lors des périodes de pointe
- Proposition de solutions applicables

Modalités

Tenue de 3 ou 4 réunions dans un délai rapproché convoquées et animées par le ministère des Transports du Québec (idéalement avec l'aide d'un médiateur externe). Chacune des réunions donnerait lieu à la préparation d'un dossier d'information sur le sujet discuté. Des comptes rendus écrits des réunions seraient rédigés et approuvés par les participants.

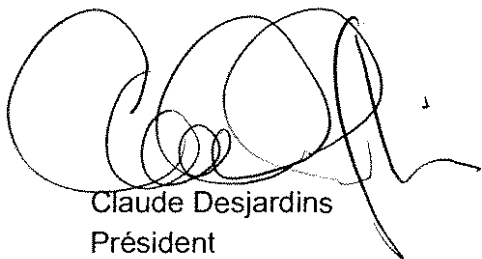
À la fin des réunions de concertation, un rapport serait produit sur les résultats du processus, le rapport serait approuvé par les parties en présence.

Le rapport pourrait faire partie des documents soumis à la consultation des communautés et des intervenants concernés dans le cadre de la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement du projet de modernisation de Traverse Oka inc. (quais débarcadères).

Les propositions de solution portant sur les aspects traités dans le cadre du mécanisme d'évaluation pourraient être prises par consensus à la suite de l'ensemble de la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement ou au moment jugé opportun par les parties impliquées.

CONCLUSION

Le projet de modernisation de Traverse Oka inc. ne modifie pas de façon significative la situation actuelle en ce qui touche le niveau et le type de service offerts aux usagers. Néanmoins, Traverse Oka inc. est ouvert à évaluer l'efficacité du service avec 2 navires en ce qui a trait aux débordements dans les rues avoisinantes. Si besoin est d'apporter des ajustements, l'entreprise examinera à leur juste valeur les éléments de solution et ce, en concertation, sur une base sociale, technique et économique.



Claude Desjardins
Président